

Rapport n° 1

Parc naturel régional de Lorraine
Comité Syndical
Réunion du 28 novembre 2024

RAPPORT DU PRESIDENT

Objet : Finances / Administration Générale / Décision modificative n° 3/2024

Le présent rapport fait état de quelques modifications :

I- Sur le budget de fonctionnement général

- ❖ Afin de pouvoir régler le dépôt de garantie concernant la location de l'antenne Est du Parc naturel régional de Lorraine à Tarquimpol, il convient de transférer 800 € initialement prévus au compte 2111 « Terrains nus » vers le compte 275 « Dépôts et cautionnements versés ».

En conséquence, des dépenses initialement prévues au chapitre 21 doivent être transférées au chapitre 27.

II- Sur le budget de programme d'actions

- ❖ Afin de ré-abonder les articles qui pourraient être déficitaires en investissement et afin de pouvoir programmer des Restes à Réaliser en début d'année 2025, il convient de transférer des dépenses initialement prévues au compte 2111 « Terrains nus » vers les articles suivants :

- 4581 2304 « Opérations pour compte de tiers – action 23-04 » : 3 123.17 €
- 4581 2323 « Opérations pour compte de tiers – action 23-23 » : 875.00 €
- 4581 2422 « Opérations pour compte de tiers – action 24-22 » : 25 420.00 €

En conséquence, des dépenses initialement prévues au chapitre 21 doivent être transférées au chapitre 45.

- ❖ Afin de pouvoir engager des dépenses sur une opération pour compte de tiers dont les comptes n'avaient pas été générés au BP 2024 et de pouvoir programmer des Restes à Réaliser en début d'année budgétaire 2025, il convient de créer le compte 4581 2405 « Opérations pour compte de tiers - action 24-05 » et d'y transférer 16 700 € de dépenses initialement prévues au compte 2111 « Terrains nus ».

En conséquence, des dépenses initialement prévues au chapitre 21 doivent être transférées au chapitre 45.

- ❖ Afin de finaliser le rééquilibrage des comptes 4581 1905 et 4582 1905, il est nécessaire d'émettre un titre de 74 € au compte 75888 et un mandat du même montant au compte 4581 1905.

Pour cela, il est nécessaire d'ouvrir des crédits à ces deux comptes

Il conviendra alors de transférer des recettes initialement prévues en fonctionnement au compte 6419 (chapitre 013) « Remboursements sur rémunérations du personnel

» vers le compte 75888 « Autres produits divers de gestion courante » et des dépenses initialement prévues en investissement au compte 2111 « Terrains nus » vers le compte 4581 1905 « Opérations pour compte de tiers – action 19-05 ».

En conséquence, des recettes initialement prévues au chapitre 013 doivent être transférées au chapitre 75 et des dépenses initialement prévues au chapitre 21 doivent être transférées au chapitre 45.

- ❖ Afin de mandater les subventions relatives à l'action 23-021 « Construction et installation de nichoirs pour les Hirondelles et martinets sur les bâtiments communaux », initialement prévues en investissement, il convient de transférer 9 495 € de dépenses initialement prévues au compte 617 « Etudes et recherches » vers le compte 657348 « Autres charges de gestion courante - Autres communes ».

En conséquence, des dépenses initialement prévues au chapitre 011 doivent être transférées au chapitre 65.

III- Récapitulatif des modifications inscrites dans la DM n°3/2024

COMPTES	ACTION	DEPENSES	RECETTES	OBSERVATIONS
FONCTIONNEMENT				
6419	24-00		- 74 €	Remboursements sur rémunérations du personnel
75888	24-00		+ 74 €	Autres produits divers de gestion courante
617	24-00	-9 495 €		Etudes et recherches
657348	23-021		+ 9495	Autres charges de gestion courante - Autres communes
INVESTISSEMENT				
2111	24-00	-46 992.17 €		Terrains nus
275	24-00	+ 800 €		Dépôts et cautionnements versés
4581 2304	23-04	+ 3 123.17 €		Opération pour comptes de tiers
4581 2323	23-23	+ 875 €		Opération pour comptes de tiers
4581 2422	24-22	+ 25 420.00 €		Opération pour comptes de tiers
4581 2405	24-05	+ 16 700 €		Opération pour comptes de tiers

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le

ID : 054-255403719-20241128-CS2458-DE

4581 1905	19-05	+ 74 €		Opération pour comptes de tiers
-----------	-------	--------	--	------------------------------------

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°3/2024 jointe en annexe.
- **D'AUTORISER** le Président du Syndicat Mixte à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente et notamment à solliciter les participations financières auprès des différents partenaires du Syndicat Mixte.

Le Président
Jérôme END

